



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**GRAND
CUBZAGUAIS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Cubzaguais Nord Gironde

ENTRE

Le territoire du Cubzaguais Nord Gironde, constitué des Communautés de Communes du Grand Cubzaguais et de Latitude Nord Gironde,

Représenté par :

- Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de Grand Cubzaguais Communauté de Communes, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 mai 2021, Ci-après désigné par Grand Cubzaguais Communauté de Communes,
- Monsieur Eric HAPPERT, Président de la Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17 juin 2021

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Charlène DUQUESNAY, Sous-Préfète de Blaye,
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ou de contrats ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et contrats ruraux de transition écologique (CRRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire [XXXX] autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire du Cubzaguais Nord Gironde et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe des orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique pour le Cubzaguais Nord Gironde.

Il s'appuie sur le travail d'élaboration en cours du SCOT Cubzaguais Nord Gironde, dont le périmètre est assis sur celui des Communautés de Communes du Grand Cubzaguais et de Latitude Nord Gironde. Un diagnostic du territoire a en effet pu être élaboré, permettant de décliner les grandes orientations du projet d'aménagement stratégique du Cubzaguais Nord Gironde.

Ces orientations stratégiques ont permis aux élus du territoire de définir un projet commun de relance et de transition écologique, elles dessinent ainsi l'armature du présent contrat.

2.1 – D'un diagnostic territorial...

Le Cubzaguais Nord Gironde est un territoire attractif en profonde mutation. En ce sens, il fait face aux défis posés par l'attractivité résidentielle.

L'élaboration en cours du SCOT Cubzaguais Nord Gironde a permis d'établir un diagnostic complet et de souligner les premières orientations stratégiques pour le territoire.

- ***Concernant les enjeux d'accueil de la population***

La croissance démographique du territoire s'est accélérée depuis le début des années 2000, avec l'accueil de plus de 15 000 nouveaux habitants. Par sa situation, proche de la métropole bordelaise, mais conservant les caractéristiques d'un territoire rural, le Cubzaguais Nord Gironde est très attractif.

Le vieillissement de la population est aujourd'hui contenu par l'arrivée de cette population jeune, mais commence à augmenter sur la période récente.

En lien à la fois avec la forte croissance démographique que connaît le territoire, mais aussi avec l'évolution à la baisse de la taille des ménages, les besoins en logements évoluent. La décohabitation des jeunes induit un besoin en logements locatifs de petite taille, tandis que le vieillissement de la population renforce le besoin en logements adaptés. Or, le parc de logements est assez homogène avec une majorité de logements de grande taille, en accession à la propriété.

L'attractivité forte du territoire pose un certain nombre de défis, et notamment l'adaptation des services et équipements aux besoins des nouveaux habitants. Pour répondre à ces besoins les deux communautés de communes ont aménagé des structures d'accueil de l'enfance de qualité et bien réparties (Relais Assistants Maternels, Maison de la petite enfance, micro-crèche, accueil de loisirs). En ce qui concerne l'offre en équipements sportifs, culturels, scolaire, de soins, l'offre est relativement polarisée par Saint-André-de-Cubzac (27% de l'offre du territoire).

La localisation du territoire est très favorable à la périurbanisation. Territoire au passé agricole et viticole, le Cubzaguais Nord Gironde compte désormais des espaces revêtant toutes les caractéristiques d'un territoire périurbain avec une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années de 46,7 hectares par an en moyenne. Cette urbanisation s'est traduite par la construction de nouveaux quartiers en périphérie des bourgs, parfois mal intégrés en termes de mobilité, de paysage ou d'architecture.

Les orientations pour l'accueil de population ont ainsi pu être soulignées :

- *Maîtriser la croissance démographique afin de définir une stratégie d'équilibre territorial en matière de mobilité, de consommation foncière, et d'adaptation des équipements et services au public aux besoins de la population.*
- *Accompagner les parcours résidentiels en diversifiant l'offre de logements afin de renforcer la mixité sociale*
- *Équilibrer l'offre en équipements pour renforcer la qualité de vie, limiter les déplacements quotidiens dans un cadre de proximité et assurer l'attractivité auprès des jeunes actifs et des familles.*
- *Renforcer l'armature urbaine pour assurer un développement adapté et cohérent permettant notamment de réduire les déplacements.*
- *Revitaliser les centres-bourgs en utilisant l'attractivité comme levier pour renforcer les centres-bourgs, et en accompagnant la reconquête qualitative de l'habitat et des équipements publics (rénovation énergétique, lutte contre habitat indigne) ;*

- **Concernant les enjeux liés au développement économique**

Malgré l'attractivité économique du territoire, le territoire peine à établir une véritable stratégie de développement économique du fait de plusieurs contraintes.

La croissance de l'emploi sur le Cubzaguais Nord Gironde reste moins importante que la croissance de la population active, ce qui induit une augmentation du recours à l'emploi extérieur au territoire, et notamment dans la métropole bordelaise. A mesure que cette dépendance augmente, les flux pendulaires sont de plus en plus contraignants pour les habitants du territoire, avec une saturation des réseaux routiers.

Par ailleurs, le territoire se caractérise par une sur-représentation des profils d'ouvriers et d'employés et par un niveau de revenu médian faible en comparaison à celui du département de la Gironde. Cette vulnérabilité économique des ménages peut s'expliquer en partie par l'arrivée de nouvelles populations ne pouvant plus se loger sur la métropole bordelaise. Il peut s'expliquer également par un taux de chômage de longue durée profondément ancré sur le territoire, lié en partie à l'écart entre le profil des demandeurs d'emploi et les profils recherchés par les entreprises.

Par ailleurs, le réseau ferroviaire existant est plutôt favorable aux déplacements vers la métropole bordelaise mais il est vieillissant et les fréquences sont peu efficaces. Les habitants sont donc relativement dépendants de la voiture pour leurs déplacements, d'autant plus que le territoire bénéficie d'une localisation très

favorable sur les axes nord-sud de l'A10 et de la RN10. Cependant, ces voies routières sont saturées aux heures de pointe. Plusieurs projets sont en cours, en vue d'améliorer la mobilité des ménages notamment le RER métropolitain.

Les principaux employeurs du territoire sont issus de secteurs qui subissent de fortes mutations. L'agriculture est largement dominée par la viticulture en particulier, or, le secteur traverse une déprise importante marquée par une crise de surproduction. Par ailleurs, la forte concurrence de la grande distribution a participé à une dévitalisation du tissu commercial de proximité dans les centres-bourg.

Les zones d'activité du territoire sont très bien desservies à proximité des échangeurs de l'A10 et de la RN10. La majorité (66%) des surfaces économiques se concentrent à Saint-André-de-Cubzac, ce qui positionne la ville comme carrefour des échanges économiques. A moyen terme, l'offre de foncier économique va s'épuiser face à une très forte demande issue notamment du desserrement métropolitain. Par ailleurs, l'offre foncière de proximité, destinée aux petits artisans est d'ores et déjà insuffisante.

Un autre levier d'actions est la création d'emplois locaux, et pour cela, le territoire développe deux projets structurants pour les prochaines années : l'achèvement de la ZAC Parc d'Aquitaine et l'aménagement du parc d'activités mixte de Laruscade. Une réflexion pourrait également être menée pour s'appuyer sur le fort potentiel agricole et touristique du territoire pour mettre en œuvre une stratégie de développement économique à l'échelle de la Haute Gironde.

Les orientations pour le développement économique ont ainsi pu être soulignées :

- *Accompagner les habitants dans leur intégration au territoire et leur permettre d'être plus résilients face aux aléas économiques*
- *Optimiser les déplacements pendulaires en améliorant la mobilité du quotidien et en offrant de nouvelles perspectives professionnelles locales et formes de travail aux habitants (télétravail et co-working) par la mise en œuvre d'équipements mais également par la mise en réseau et en cohérence de ceux-ci*
- *Accompagner le secteur agricole en diversifiant les filières pour faire face au phénomène de déprise agricole et plus largement au changement climatique, à travers notamment l'objectif d'une autonomie alimentaire du territoire et l'émergence de nouveaux modèles viticoles et agricoles durables ;*
- *Maintenir les commerces de proximité pour assurer la qualité de vie des habitants et la revitalisation des centres-bourgs*
- *Structurer et valoriser les zones dans un esprit de mixité des usages, d'économie de foncier, ressource rare et non renouvelable pour améliorer l'image du territoire et favoriser l'accueil des entreprises*
- *Maîtriser le développement des énergies renouvelables en cohérence avec la limitation de la consommation d'espace, la production de déchets, ou encore la modification des paysages ;*
- *Renforcer l'activité touristique à l'appui d'un positionnement fort en termes de tourisme vert, et optimiser les retombées économiques du tourisme sur l'ensemble du territoire.*

- **Concernant les enjeux liés au cadre de vie**

Les patrimoines naturels et culturels du Cubzaguais Nord Gironde sont riches et constituent le fondement de la qualité du cadre de vie qui est aujourd'hui sous pression.

Sur le territoire Cubzaguais Nord Gironde, le patrimoine bâti est riche avec de nombreux châteaux, les

églises, les moulins et les centres urbains anciens caractérisés par leur construction en pierre calcaire. Qu'il soit officiellement reconnu par les Bâtiments de France ou qu'il soit simplement remarquable par sa qualité, ce patrimoine bâti est un atout indéniable du territoire qui offre aux habitants un cadre qualitatif et un ensemble attrayant pour les touristes et nouveaux habitants.

L'élément paysager qui domine sur le territoire et qui lui donne son caractère rural est la présence de l'activité agricole combinée à la présence de la forêt. Le territoire est recouvert à 46% de réservoirs de biodiversité. Ces espaces naturels de qualité, reconnus tant au niveau national qu'eupéen, doivent être préservés dans les perspectives de développement à venir.

Au-delà de la seule préservation, les espaces les plus sensibles et les plus qualitatifs, comme les zones humides, les espaces forestiers ou encore les milieux prairiaux, nécessitent une mise en valeur car ils constituent le poumon écologique assurant la résilience du territoire face au changement climatique ainsi que la vitrine du territoire participant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité.

Le Cubzaguais Nord Gironde est caractéristique des territoires périurbains où la pression foncière est forte et fait peser de lourdes menaces sur les paysages, la biodiversité et les corridors écologiques. Les évolutions que connaît le territoire ces dernières années (desserrement de la métropole bordelaise, construction de la LGV, multiplication des lotissements, développement des zones d'activités, etc.) ont soumis le patrimoine naturel à de nouvelles pressions, telles que la banalisation de la qualité architecturale par les nouvelles constructions, le mitage du territoire ou encore la suppression d'espaces naturels et agricoles. Les habitants venant chercher un cadre de vie remarquable, en deviennent, par une urbanisation non maîtrisée, facteur de sa modification.

La ressource en eau est omniprésente sur le territoire. Les zones humides, les rivières, les cours d'eau, et les eaux souterraines forment un écosystème précieux. La qualité de l'eau est un paramètre fondamental pour garantir la préservation de ce capital environnemental à long terme. Pourtant, de nombreux petits cours d'eau du territoire présentent des étiages sévères, voire des assècs mettant en péril la vie aquatique. A l'image de la dynamique nationale depuis les années 1950, les zones humides ont fait l'objet de nombreuses destructions et altération (urbanisation et drainage) et font partie aujourd'hui des milieux les plus menacés.

Le territoire est exposé à différents risques naturels et nuisances technologiques. Au Sud, le territoire bordé par la Dordogne est particulièrement vulnérable aux inondations et à la submersion marine, alors qu'au nord, où le territoire est dominé par la forêt, quatre communes présentent un fort risque de feux de forêt. La forte présence de la ressource en eau sur le territoire induit également des risques de remontée des nappes phréatiques, de mouvements de terrains ou encore des risques liés aux écoulements des eaux de pluie.

Les orientations pour améliorer le cadre de vie ont ainsi pu être soulignées :

- *Protéger et valoriser le patrimoine bâti, paysager et naturel, qu'il bénéficie d'une protection officielle ou qu'il soit simplement remarquable, afin de renforcer l'attrait pour le territoire*
- *Préserver les milieux naturels écologiquement remarquables, rendant d'importants services écosystémiques, soumis ou non à des mesures de protection*
- *Maintenir la diversité paysagère pour pérenniser le cadre rural et assurer la spécificité du territoire via le lien entre les espaces agricoles, naturels et les espaces bâtis*
- *Maîtriser l'urbanisation par rapport aux milieux naturels protégés et sensibles*
- *Préserver le système eau en tant que ressource essentielle à protéger à tous les moments de son cycle : maintien des zones humides, amélioration de l'assainissement collectif, gestion des polluants issus des pratiques agricoles, gestion quantitative des eaux souterraines*
- *Gérer les risques par un évitement des zones d'aléa afin de limiter la vulnérabilité des personnes et des biens, et par une amélioration de la résilience du territoire via la maîtrise de*

- l'imperméabilisation des sols, la préservation des zones naturelles forestières et humides.*
- *S'adapter au changement climatique à travers le maintien et la protection des espaces naturels et en particulier des forêts et des zones humides et par des mesures incitatives en faveur de pratiques de lutte contre le changement climatique et d'adaptation du territoire à ses effets ;*
 - *Encourager l'utilisation de l'ensemble des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et d'autre part, structurer l'armature urbaine pour mieux articuler les mobilités ;*

2.2 ... à des orientations stratégiques

En partant du diagnostic établi à l'échelle du territoire du Cubzaguais Nord Gironde, et en se basant sur les orientations stratégiques qui en découlent, une armature stratégique a pu être définie pour le présent contrat.

Cette armature fixe les axes stratégiques à développer pour permettre au territoire de mettre en œuvre son projet de relance et de transition écologique, par l'intermédiaire des actions et projets mis en œuvre par les deux communautés de Communes signataires, leurs communes adhérentes, ainsi que les syndicats intercommunaux du territoire.

Elle se décline comme suit :

1. RELANCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Axe 1 : Accueil de nouvelles formes d'activités et réappropriation des espaces économiques

Axe 2 : Favoriser l'économie circulaire

Axe 3 : Adaptation aux nouvelles formes de commerce et de tourisme

2. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Axe 4 : Développement des énergies renouvelables

Axe 5 : Rénovation et amélioration énergétique du bâti et des espaces publics

Axe 6 : Préservation des ressources naturelles

Axe 7 : Favoriser une agriculture et alimentation locale durable

Axe 8 : Cubzaguais Nord Gironde, un territoire engagé

3. COHESION TERRITORIALE

Axe 9 : Favoriser des mobilités plus vertueuses

Axe 10 : Rénovation des équipements publics, à vocation éducative, sanitaire sportive ou culturelle

Axe 11 : Création d'équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif pour la nouvelle population

Axe 12 : Développer le numérique et ses usages

Axe 13 : Favoriser la cohésion sociale

Axe 14 : Préservation et valorisation du patrimoine culturel

Article 3 – Le Plan d’actions

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

L’ensemble des actions intégrées à ce plan d’actions sont synthétisées au sein d’un tableau annexé au présent contrat. – [annexe n°2](#)

3.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d’accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L’exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s’entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d’investissements publics au sein du territoire afin d’en assurer un suivi dans la durée et d’accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Saint-André-de-Cubzac et de Bourg et la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais
- La convention territoriale globale signée avec la CAF
- Le contrat local de santé signé à l’échelle de la Haute Gironde avec l’Agence régionale de santé,

3.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action annexées au présent contrat.

L’inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le comité de projet en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

3.3. Les actions de coopération interterritoriale

Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l’ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Article 5 – Engagements des partenaires

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Cubzaguais Nord Gironde assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses se réunissent en comité de projet pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Le comité de projet siégera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Le pilotage du CRTE comprend l'évaluation de l'avancée de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires.

Les résultats des actions prévues par le CRTE sont mesurés à partir d'indicateurs nationaux permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.


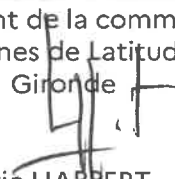
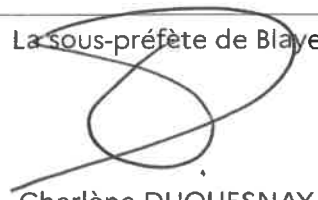
Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de projet.

Article 10 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de projet il peut être mis fin au présent contrat.

Signé à Blaye, le **05 JUL. 2021**

<p>La présidente du Grand Cubzaguais communauté de communes</p>  <p>Valérie GUINAUDIE</p>	<p>Le président de la communauté de communes de Latitude Nord Gironde</p>  <p>ERIC HAPBERT</p>	<p>La sous-préfète de Blaye</p>  <p>Charlène DUQUESNAY</p>
--	---	---

Annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Les CRTE s'articulent autour d'orientations déclinées sous la forme d'un plan d'action pouvant inclure les mesures suivantes, ainsi que toute autre priorité identifiée par les collectivités signataires :

Orientation 1 – Relance économique

Axe 1 : Accueil de nouvelles formes d'activités et réappropriation des espaces économiques

Axe 2 : Favoriser l'économie circulaire

Axe 3 : Adaptation aux nouvelles formes de commerce et de tourisme

Orientation 2 – Transition écologique et énergétique

Axe 4 : Développement des énergies renouvelables

Axe 5 : Rénovation et amélioration énergétique du bâti et des espaces publics

Axe 6 : Préservation des ressources naturelles

Axe 7 : Favoriser une agriculture et une alimentation locale durable

Axe 8 : Cubzaguais Nord Gironde, un territoire engagé

Orientation 3 – Cohésion territoriale

Axe 9 : Favoriser des mobilités plus vertueuses

Axe 10 : Rénovation des équipements publics, à vocation éducative, sanitaire, sportive, culturelle ou patrimonial

Axe 11 : Création d'équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif pour la nouvelle population

Axe 12 : Développer le numérique et ses usages

Axe 13 : Favoriser la cohésion sociale

Axe 14 : Préservation et valorisation du patrimoine culturel

Annexe 2 – Fiches actions et fiches projets

I – Relance économique

Axe 1 : Accueil de nouvelles formes d'activités et réappropriation des espaces économiques

- Création d'un parc d'activités économiques, agricole et environnementale à Laruscade
- Développement de la politique d'inclusion numérique de la collectivité incluant la création d'un tiers lieu hybride dit « 44 » à Saint-André-de-Cubzac

Axe 2 : Favoriser l'économie circulaire

- Création de SMICVAL MARKET « SMK » sur le territoire du Libournais Haute-Gironde

Axe 3 : Adaptation aux nouvelles formes de commerce et de tourisme

- Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées sur le Cubzaguais Nord Gironde
- Aménagement du Port de Cubzac et réhabilitation du bâtiment du port

II – Transition écologique et énergétique

Axe 4 : Développement des énergies renouvelables

Mettre en place un accompagnement intercommunal des projets de production d'EnR et de valorisation de l'énergie locale

- Schéma directeur des énergies renouvelables (G3C)

Favoriser la diversification du mix énergétique

- Mise en place d'ombrières photovoltaïques (G3C)

Axe 5 : Rénovation et amélioration énergétique du bâti et des espaces publics

Soutenir et renforcer les dispositifs existants d'aide à la rénovation de l'habitat

- Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat Privé (ICARE) sur Haute-Gironde 2022-2028
- OPAH sur territoire de la Haute-Gironde 2022-2028
- Mise en place d'une OPAH-RU sur les communes labellisées « Petites villes de demain » Bourg et Saint-André-de-Cubzac
- Élaboration d'un PLH sur le Grand Cubzaguais

Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et espaces publics :

Rénovation énergétique des établissements scolaires et dédiés à la petite enfance

- Rénovation énergétique et mise aux normes de sécurité du groupe scolaire de Teuillac
- Économies d'énergies au sein du groupe scolaire et complexe sportif de Gauriaguet
- Réhabilitation du groupe scolaire de Tauriac
- Amélioration de l'éclairage intérieur de la Maison de la Petite Enfance (CCLNG)
- Rénovation énergétique, isolation et mise en conformité des bâtiments publics intercommunaux (G3C) : MPE, Gallopin des vignes, micro-crèche

Rénovation énergétique des équipements sportifs

- Réaménagement de la salle Omnisport à Saint-Savin
- Réaménagement des vestiaires du stade à Saint-Yzan-de-Soudiac
- Réaménagement des vestiaires du stade à Cézac

Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux et communautaires

- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux de la commune de Saint-André-de-Cubzac
- Amélioration de l'isolation thermique de bâtiments communautaires (CCLNG) – école de musique et maison de la communauté de communes
- Isolation des murs de la mairie de Mombrier
- Mise en place d'une pompe à chaleur au bâtiment TALET à Mombrier
- Isolation des combles de la salle des fêtes à Mombrier
- Amélioration thermique de l'ancienne cantine – transformation en salle associative (Cavignac)
- Rénovation et isolation des bâtiments publics intercommunaux : école de musique, piscine (G3C)
- Aménagement du Château de la Barrière pour la mise en place des missions de service public (Cubzac-les-Ponts)
- Aménagement de parcs sur la commune de Saint-André-de-Cubzac

Axe 6 : Préservation des ressources naturelles

Favoriser un aménagement du territoire visant la limitation de l'artificialisation des sols

- Réviser et enrichir le schéma de cohérence territorial (SCOT)
- Elaboration d'un PLUI (CCLNG)
- Revitaliser les centres-bourgs : programme « Petites villes de demain » (G3C, Saint-André-de-Cubzac, Bourg)

Préserver la ressource en eau

- Assainissement collectif du bourg de Donnezac
- Extension du réseau d'assainissement de Saint-Mariens
- Reminéralisation de l'eau et aménagement de la station de pompage de Lansac « Les Moiselles » (SIAEPA Coteaux de l'Estuaire)
- Extension du réseau d'assainissement et de collecte des eaux usées à Teuillac (SIAEPA Coteaux de l'Estuaire)
- Création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales de Virsac

Mettre en œuvre la compétence GEMAPI

- Etude visant la mise en conformité des systèmes d'endiguement (G3C)
- Etude pour la définition du débit minimum biologique et pour une gestion quantitative de la ressource en eau pour le bassin versant du Moron (Syndicat du Moron)
- Approfondir la connaissance de la biodiversité et des zones humides locales : inventaire et caractérisation des zones humides (Syndicat du Moron)
- Etude pour la connaissance hydrologique et hydraulique des Palus du Moron et du site naturel du Moron (Syndicat du Moron)
- Programme d'actions multi partenarial pour la restauration et la valorisation du paysage hydraulique (Syndicat du Moron)
- Sensibiliser la population locale à la préservation du patrimoine naturel (Syndicat du Moron)
- Alimentation en eau potable, création d'une ressource de substitution – forage de Marcenais (SIAEPA Cubzadais Fronsadais)
- Restauration d'une zone humide dans le cadre du réaménagement de la STEPUR de Peujard (SIAEPA Cubzadais Fronsadais)
- Zonage d'assainissement pluvial (CCLNG)

Axe 7 : Favoriser une agriculture et une alimentation locale durable

Accroître l'autonomie alimentaire du territoire

- Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du Cubzaguais Nord Gironde
- Création d'une épicerie sociale et solidaire (CCLNG)

Axe 8 : Cubzaguais Nord Gironde, un territoire engagé

Impulser la transition écologique

- Élaborer un PCAET, dans une logique de convergence (CCLNG)

Renforcer l'exemplarité des collectivités

- Création d'un bâtiment du futur à énergie positive pour l'ingénierie technique territoriale (G3C)

III – Cohésion territoriale

Axe 9 : Favoriser des mobilités plus vertueuses

Développement des pôles gare et amélioration du service ferroviaire

- Sécurisation de la voirie et pistes cyclables (Cubzac)
- Aménagements des quartiers de gares du Cubzaguais Nord Gironde

Favoriser la conversion à l'électrique et au GNV/bioGNV

- Bornes de recharge parking ZAC Parc d'Aquitaine (G3C)

Élaborer un schéma directeur des mobilités actives à l'échelle du Grand Cubzaguais

- PPI du SDC : demande de subvention pour mettre en place les aménagements ciblés dans le plan Vélo (G3C)

Encourager l'utilisation du vélo et redonner place aux piétons

- Bouclage et interconnexion ZAC Parc d'Aquitaine (G3C)
- Élaboration d'un schéma directeur « Vélo » (CCLNG) Cheminements doux route de La Chaise et rue Léon Abel Marchais à Saint-Savin
- Sécurisation des trajets des cyclistes et des piétons le long de l'avenue d général de Gaulle à Saint-Yzan-de-Soudiac

Axe 10 : Rénovation des équipements publics, à vocation éducative, sanitaire, sportive, culturelle ou patrimoniale

- Programme de restauration du petit patrimoine hydraulique – Syndicat du Moron

Axe 11 : Création d'équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif pour la nouvelle population

- Transformation de deux terrains de football en terrain de rugby (CCLNG)
- Création d'un centre aquatique intercommunal (G3C)
- Création d'un pôle culturel et touristique intercommunal sur la commune de Bourg (G3C)
- Extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL (Cubzac-les-Ponts)
- Réhabilitation regroupant l'ensemble scolaire et la bibliothèque médiathèque de

Prignac-et-Marcamps

- Construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Savin (CCLNG)
- Construction d'un d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (CCLNG)
- Création d'un espace de création et de diffusion culturelle à Saint-Savin (CCLNG)
- Création d'une aire de loisirs (city-stade et aire de jeux enfants) (CCLNG)
- Construction de 3 classes de maternelles à Saint-Savin
- Construction d'un restaurant scolaire à Saint-Savin

Axe 12 : Développer le numérique et ses usages

Axe 13 : Favoriser la cohésion sociale

- Construction d'une Maison Partagée (CIAS LNG)
- Animation et médiation culturelle (CCLNG)

Axe 14 : Préservation et valorisation du patrimoine culturel

- Restauration du Moulin de Bellevue à Saint-Savin
- Restauration de l'immeuble de « La Fontaine » à Bourg
- Valorisation énergétique du bâtiment « Musée de la voiture à cheval » à Bourg
- Restauration du lavoir communal à Bourg
- Mise en sécurité et réhabilitation des Tours des 4 fils Aymon (Cubzac)

Annexe 3 – Maquette financière

- Tableau financier 2020-2021
- Tableau des projets en recherche de financements.